

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Schéma de développement des structures de quartiers - Conventions d'objectifs et de moyens conclues entre les Maisons des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière et Bourroches avec la Ville de Dijon- Avenants

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de Commission Solidarité, Citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises afin de définir les conditions de soutien de cette dernière à leur fonctionnement. Ces conventions ont été conclues pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, et arriveront à échéance le 31 décembre 2016.

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier et de la territorialisation de leur fonctionnement à l'échelle de la ville, il est proposé d'établir des avenants pour l'année 2016, qui puissent intégrer les réalités économiques de la ville et les priorités municipales afin de poursuivre le soutien apporté aux projets des MJC Montchapet-Maladière et Bourroches et à l'offre socioculturelle proposée à la population.

Après plusieurs rencontres bilatérales entre les responsables de la MJC Montchapet-Maladière, de la MJC Bourroches, du centre social Balzac et les représentants de la ville de Dijon, des accords financiers, de mise à disposition de locaux et d'organisation des équipes ont été arrêtés pour l'année 2016.

Il vous est proposé de modifier les conditions financières, de mise à disposition des locaux et d'organisation des équipes comme suit :

Montchapet-Maladière :

Dans la perspective d'une évolution du Centre social Balzac vers une gestion associative, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à l'horizon 2018. Afin d'enclencher cette démarche le plus en amont et de permettre aux habitants et usagers d'y être associés, le rapprochement des structures Balzac et Maladière sera engagé à compter de la rentrée 2016.

Bourroches :

La subvention attribuée à la MJC Bourroches pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016, s'élèverait à la somme de 350 000 €.

La Ville de Dijon met à disposition de la MJC ses locaux situés 71 et 71 bis rue de la Corvée, à raison de 70% des espaces occupés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider les suppressions et nouvelles mises à disposition de locaux ainsi que la modification des conditions financières attribuées aux MJC Dijonnaises dans un souci de maîtrise et d'optimisation des deniers publics.

2 - approuver les projets d'avenants proposés, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Abstentions : 5